Image not found or type unknown

# comment se défendre envers un recouvrement

Par **magapou**, le **18/05/2019** à **13:57**

Bonjour

suite à un délai de forclusion dépassé

un service de recouvrement m’a contacté pour régulariser un prêt bancaire

j’ai donc effectué des règlements sans savoir que le dossier était déjà caduc suite à la forclusion déjà aboutie

quel recours puis je avoir afin de ne pas me retrouver dans une spirale financière.

Par **youris**, le **18/05/2019** à **14:47**

bonjour,

en payant, vous avez reconnu votre dette et remis à zéro le délai de prescription et de forclusion.

une société de recouvrement ne disposant d'aucun pouvoir contre vous, vous pouvez arrêter de payer.

mais il est possible que cette société fasse une procédure judiciaire pour obtneir un titre exécutoire.

salutations

Par **magapou**, le **19/05/2019** à **16:40**

Bonjour merci pour votre réponse
J ai reçu par lettre recommandée leur intention de procéder au recouvrement forcé de la créance si je ne prends pas contacte avec eux rapidement.

que dois je faire ? Leur répondre ou pas?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés